

Bulletin trimestriel  
Vingt-troisième année. N° 91  
2003-n°4

BELGIQUE-BELGIE
P.P.
1470 GENAPPE
6/1365

2003 - 0295

M<sup>me</sup> Héraly Marcelle  
allée du Jacquemart, 2/12  
1400 Nivelles

# LE BULLETIN

# DES RETRAITÉS

Éditeur responsable :

Association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire . A.S.B.L.  
(M. Roger Dubois, 16, rue de Nivelles, 6181 Gouy-lez-Piéton)

## LE BULLETIN DES RETRAITÉS

Bulletin d'information publié par  
l'association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire.

Association sans but lucratif.

### SOMMAIRE

#### Editorial.

Après l'assemblée générale 2003. Roger Dubois. .... 2

#### Sur tout.

Droit fiscal et la publicité des actes administratifs. .... 3

Santé. Etes-vous vacciné contre la grippe ?. .... 3

Des retraités qui écrivent. Antoine Letellier. .... 3

Santé. Des signes qui doivent vous alerter. .... 3

Un retraité constate et propose. .... 4

Assurances auto. .... 4

Fiscalité. A propos des accroissements d'impôts. .... 4

#### Proses et poésies.

*Venise toujours.* Jacqueline Thauvoye. .... 5

*Les murs.* Paul Rousseau. .... 5

*Optimisme.* Anne-Marie Storm. .... 6

*La foire.* Jean-Louis Barchy. .... 6

*Concert d'un matin de printemps.* Yvette Guilbert. .... 7

*Poésie, quand tu nous tiens.* Emile Dubrunquez. .... 8-9

#### Tout sur.

Tout sur les legs. ....10-11

#### Pour vous et avec vous.

Le moment de se réabonner au bulletin. .... 12

Le dixième concours de poésie et de prose poétique. .... 12

Le quatrième concours de photographies. .... 13

Des appartements au littoral. .... 13

L'assurance collective soins de santé. Actualisation des garanties .... 14

L'assurance collective soins de santé. Montants des primes .... 15

L'assurance collective soins de santé. Adhésion des retraités .... 15

In memoriam. .... 16

### Après l'assemblée générale 2003.

J'ai le plaisir de vous faire part des décisions prises par l'assemblée générale de l'association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire qui a eu lieu le 21 octobre 2003.

1. Le compte des recettes et dépenses de l'année 2002 a été approuvé. Le résultat est positif.

2. Les adaptations des statuts de l'association requises par la nouvelle loi sur les associations sans but lucratif ont été approuvées. Ce sont celles qui étaient reprises dans la convocation publiée dans le numéro précédent de ce bulletin.

Ces adaptations des statuts devront être réinscrites à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale du fait que les deux tiers des membres n'étaient pas présent. Une condition impossible à réaliser compte tenu du nombre élevé de membres de l'association.

3. Le budget - programme de l'association pour 2004 a été approuvé.

4. Le montant de la cotisation pour 2004 a été fixé à cinq euros.

5. Le nombre de membres du conseil d'administration pour la période 1.1.2004 - 31.12.2007 a été fixé à douze.

6. L'assemblée générale a procédé à l'élection de quatre membres du conseil d'administration. Les trois membres sortants du conseil ont été réélus : Mme Héraly, Mme Storm et M. Vandersmissen. Un membre du conseil a été élu : M. Jean Desormeaux.

Une assemblée générale constructive vécue dans une bonne ambiance.

**Le Président,  
Roger Dubois**

Le conseil d'administration de l'association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire vous présente ses meilleurs voeux de santé et de bonheur pour l'année nouvelle.

## SUR TOUT

### Droit fiscal et la publicité des actes administratifs.

L'article 32 de la constitution reconnaît à chacun le droit de consulter tout document administratif qui le concerne.

La loi du 11 avril 1994 relative à la publicité des actes de l'administration consacre ce droit. On pouvait ainsi penser que le droit d'accès du contribuable aux documents administratifs le concernant, reconnu par la loi, s'appliquait à la procédure de réclamation fiscale.

Il n'en est rien. Depuis la modification de cette procédure applicable à partir de l'exercice 1999, le code des impôts sur les revenus ne consacre plus le droit de consulter les pièces du dossier administratif.

Ce droit n'est pas supprimé pour autant. Mais il importe que, pour pouvoir consulter le dossier administratif qui le concerne, le contribuable, qui introduit une réclamation fiscale, fasse expressément référence à l'article 32 de la constitution dans sa réclamation adressée au directeur régional.

### Santé. Etes-vous vacciné contre la grippe ?

La grippe est un problème annuel.

La grippe n'est pas un gros rhume.

Le virus du rhume se loge dans le nez et provoque une infection locale.

Le virus de la grippe infecte les voies respiratoires inférieures (trachite, bronches) et peut entraîner des complications dangereuses.

Le virus de la grippe change chaque année. On n'est donc jamais définitivement immunisé contre la grippe et il convient de se faire vacciner chaque année.

### Des retraités qui écrivent . Antoine Letellier.

Antoine Letellier, directeur honoraire de l'école d'enseignement spécial de l'Etat de Gembloux, vient de publier un cahier de 66 poèmes, intitulé « De l'aube au crépuscule ».

Un bien bel ouvrage qui mérite d'être connu et lu.

On peut se le procurer en versant au C.C.P. 000-0337384-18 de Antoine Letellier, rue de Mazy, 47 à Gembloux, la somme de 14 euros avec la mention : cahier de poèmes.

### Santé. Des signes qui doivent vous alerter.

La dégradation de la partie centrale de la rétine commence par une simple gêne visuelle, la sensation d'un éclairage insuffisant, l'impression à la lecture de se trouver face à des pages vaguement jaunies.

Ces premiers signes sont assez rapidement suivis de symptômes plus marqués.

Par exemple, une plinthe le long d'un mur qui apparaît discontinue ou courbée.

Pa exemple aussi, un texte dont les lignes paraissent déformées à la lecture.

Pa exemple encore, une surface quadrillée qui semble irrégulière.

De tels signes doivent retenir votre attention. Et il convient de consulter rapidement un ophtalmologue.

### **Un retraité constate et propose.**

La période caniculaire de l'été 2003 fut dramatique pour les vieillards, particulièrement en France. Etions-nous mieux préparés à faire face à cette situation chez nous ?

Proche des 81 ans, handicapé de la marche (reconnu invalide), veuf et vivant seul, je n'ai vu personne s'inquiéter à mon sujet (ni de l'administration communale, ni de la police de proximité (!), ni de la Croix-Rouge).

Serait-il impossible d'exiger que chaque localité dresse une liste de ses administrés très âgés, handicapés et isolés, à visiter quand des conditions climatiques sévères surviennent l'été ou l'hiver ?

### **Assurances auto.**

L'assurance auto est obligatoire. Cette assurance est devenue très chère pour certaines catégories d'automobilistes, particulièrement les jeunes et les plus âgés.

Pour permettre à ces catégories de contracter une assurance auto à un prix raisonnable, un bureau de tarification a été mis sur pied.

Les personnes âgées ne sont pas toujours bien acceptées par les assureurs. Ils peuvent, si nécessaire, se faire assurer par l'intermédiaire du bureau de tarification.

Pour faire appel au bureau de tarification, on doit avoir consulté au moins trois compagnies d'assurances et avoir reçu un refus de bénéficier d'une assurance auto.

S'il est ainsi, on demande un formulaire de demande de tarification au bureau de tarification, Fonds commun de garantie automobile, rue de la Charité, 33, bte 1 à 1210 Bruxelles.

### **Fiscalité. A propos des accroissements d'impôts.**

Le code des impôts sur les revenus prévoit la possibilité pour l'administration fiscale d'infliger au contribuable, qui n'a pas déclaré tous ses revenus imposables, des accroissements d'impôts de 10 à 200% du montant de l'impôt éludé.

Si ce contribuable est marié, les accroissements d'impôts doivent être infligés aux deux époux. C'est ce que la Cour d'Appel de Bruxelles a décidé dans un arrêt récent. Elle a estimé que le conjoint non fautif est tenu également responsable pour les indécidables commises par l'autre.

Quel que soit son âge, quelle que soit son ancienne fonction, tout(e) retraité(e) peut participer à la rédaction de ce bulletin, une poésie, un texte de prose poétique, un texte en prose, etc.

## PROSES ET POÉSIES

Les textes publiés ci-après ont été écrits par des retraités. Ce sont des poésies (deux primées au concours de prose poétique et de poésie), un texte en prose et le numéro 5 d'une étude consacrée à la poésie publiée sous le titre «Poésie, quand tu nous tiens. ».

### *Venise toujours*

*Diamant ciselé que nous offre l'Histoire,  
Venise respandit joyeux tableau vivant !  
Fébrilité de l'heure en l'espace mouvant  
Dont la lumière éclate intense à ma mémoire.*

*Théâtre à ciel ouvert, les palais font sa gloire :  
Dentelle déployée en ce décor vibrant,  
Coloré, superbe pour un site émouvant.  
Ville unique, magique elle chante victoire.*

*Enjambant le canal, l'imposant Rialto  
Voit filer sous son arche un grand vaporetto.  
Mais quel doux clapotis quand glisse une gongole !*

*S'animant, des pigeons sautent de part en part.  
Puis on entend flotter l'air d'une barcarole...  
Les oiseaux vont sertir le dôme de Saint Marc !*

*Jacqueline Thauvoye (La Bouverie)  
Premier prix du concours 2003*

### *Les murs*

*Quand ils sont tout brûlants de lumière et de ciel  
Et que la pierre explose,  
On dit : c'est le soleil.  
Quand ils sont secoués de froidure et de mal,  
Que les jointures craquent,  
On se dit : c'est le gel.  
Quand ils sont ruisselants d'amertume et d'amour  
Et que leurs yeux transpirent,  
On se dit : c'est la pluie.  
Quand ils sont dévorants de détresse et de peur  
Et que leurs bras se tendent,  
On dit : c'est la tempête ...*

*Les murs !*

*Ça ne parle jamais,  
Ça écoute,  
En renvoyant l'écho de ce qu'ils voudraient dire,  
Les murs, ça s'entoure de murs  
Et puis ça vit tout seul,  
Et ça polit sa tour à des mains ...  
Des mains qui s'usent à les aimer  
Et qui s'en vont ... Mais  
Ça ne s'effondre pas les murs,  
Malgré les soleils en décembre et les pluies de juillet,  
Malgré les mains désertes  
Et les coeurs qui s'absentent.*

*Ça se dresse les murs et ça joue des crénaux,  
Maladroits ... Solitaires ...*

*Debout ! tendre illusion,  
Peut-être se cache-t-il encore quelqu'un ...  
Derrière.*

*Paul Rousseau (Alleur)  
Deuxième prix du concours 2003*

## **Optimisme**

*Quand je vois les oiseaux qui dans l'air bleu s'élancent,  
Je voudrais avec eux chasser le moucheron,  
Planer sur l'aile du vent, braver le ciel immense,  
Effleurer l'arc-en-ciel et croiser le héron.*

*Mais je suis comme rivée au sol gris d'ici-bas  
Et ne puis en changer car c'est ma destinée.  
Je ne suis pas pigeon, c'est là mon enbaras,  
Je dois faire mon deuil d'une folle envolée !*

*La raison, par bonheur, rappelle à ceux qui rêvent  
Que la vie est prodigue de tous ses agréments;  
Il suffit d'être prêt à prendre la relève  
Et capter les plaisirs qui s'offrent continûment.*

*Il faut rêver, bien sûr, et, ne vous en déplaise,  
J'en fais ma religion et mon loisir constant ;  
Mais, gardez cependant les deux pieds dans la glaise,  
Vous y trouverez bien matière à contentement*

*Anne-Marie Storm (Bruxelles)*

## **La foire**

*Depuis quinze jours déjà je m'étais juré  
De visiter cette kermesse illuminée.  
Mes pas m'ont conduit enfin devant elle  
Je suis là et la trouve très belle.*

*Les carrousels offrent aux petits et aux grands  
Quelques minutes de vrai bon temps,  
Les bambins s'émerveillent devant les chenilles  
Où tournent sans cesse garçons et filles.*

*Tout à côté les as de la carabine  
Pressent la gâchette d'une main fine.  
La grande roue nous appelle de loin  
Et nous invite à voyager pour presque rien.*

*Devant le stand des lutteurs les gens s'extasient  
A la vue de ces athlètes aux formes rebondies.  
L'odeur des frites se mêle à celle des beignets  
Et celle des hamburgers aux petits pains frais.*

*La nuit est belle, les maisons dans l'eau se mirent  
Et j'erre dans cette foule où tout n'est que sourire.*

*Jean-Louis Barchy (Hannut)*

## Concert d'un matin de printemps

*Un pigeon roucoule à qui mieux mieux pour séduire sa colombe perchée dans le sapin.*

*Un moineau pépie quelque part; je l'entends mais ne le vois pas. Un autre lui fait écho, puis un troisième.*

*A présent, je reconnais le chant si particulier du pinson et mes souvenirs me reportent au temps de mon enfance, à mon grand-père en particulier, lequel m'entraînait, le dimanche matin, au concours de pinsons du hameau. Les divertissements étaient alors bien rares ! Les oiseaux chantaient dans leur cage ... Etaient-ils heureux ? Ou était-ce l'émulation qui opérait ? Qui sait ...*

*Deux gros bourdons butinent en ce moment les coquelicots corail et blanc qui leur offrent généreusement leurs corolles épanouies.*

*«Et nous, semblent me dire les pensées, tu nous oublies ? ». Que non, mais je soupçonne quand même, à voir leur air sérieux qu'elles m'en veulent d'avoir été citées les dernières ...*

*Et voilà le coucou, mon préféré, qui nous souhaite le bonjour et semble dire aux hommes : « La nature a si bien fait les choses ; ne la détruisez-pas avec vos inventions d'apprentis-sorciers ! Imitiez-là, soyez généreux comme elle, je vous annonce le beau temps. Et vous, annoncez-vous des jours meilleurs pour vos enfants ? ».*

*Yvette Guilbert (Bruxelles)*

### Poésie, quand tu nous tiens ... ( numéro 5)

*Nous étions entrés en FATRASIE au troisième trimestre 2003.*

*Il est bien difficile d'en "sortir" en deux pages seulement ...*

*Qu'ai-je retiré du "Temps sublimé" de Vital Heurtebize, sur ce plan, après avoir apprécié sa bonne poésie ?*

*Le projet réalisé de six fatras. En voici un sur un distique emprunté à "Te voici donc ma ville" :*

*Ma ville*

*Un vacillement bleu léchait la dalle grise  
D'une ville d'ici dont mon âme est éprise.  
La lune arrondissait l'arbre, de son compas.  
Tel un coeur enfermé dans la pierre, l'église  
Livrait en demi-teinte, une chanson rassise.  
J'allai m'asseoir un temps sous le grand catalpa.*

*Un chien qui rêvassait devint mon bon sherpa  
Vers les rues emmêlées, dans l'aube qui dégrise.  
Ville, je me rendais où siffle le trépas,  
Au bec des oiseaux noirs, et j'ai su la traîtrise  
De tes pavés de sable où s'effaçaient mes pas.*

*Je vous propose de faire de même : A A B A A B / B A B A B*

*A et B forment le distique emprunté*

*/ est un court silence*

*le tout sur 2 rimes bien choisies et en dodécasyllabes (alex.)*

\*d'après V.H.p101 "L'épouse"

"Mon coeur bat à son rythme et le jour à son heure (eure (e))  
C'est Elle qui, dès l'aube, ouvre grand mes volets" (lè)

\*d'après Gérard Laglenne p58 "La poésie au féminin ..."

"Le poème exigeant brusquement naît en moi (moi)  
Exaltant chaque phrase où la rime pétille" (till (e))

\* (extrait de "Quand la muse paraît" dans "Poète, prends ton luth" de Hermine Venot-Focké.

Si ceci vous semble un peu prématuré, consultez vos préférés dans les classiques d'hier ... et composez.

En commençant notre rubrique "Poésie, quand ...", j'ai négligé de vous demander votre définition personnelle de la poésie. Pardonnez cet oubli ! Venons-en à cette question essentielle !

Je vous livre quelques-unes de mes définitions, très écourtées et selon le "moment" :  
la Poésie, c'est :

- ce nuage amarré sur l'herbe tendre et douce d'avril ;
- la levure éveillée qui se tord au soleil ;
- le chaudron de sorcière arrondissant son oeil au sous-bois ;
- l'amour enfoui qui s'étire après un long sommeil et sort ébloui de la terre.

A vos plumes, calames, stylets et ... fusains ! Pourquoi ne pas accompagner ses écrits de dessins aboutis ou esquissés ?

Dans notre numéro 1, j'avais sommairement évoqué les strophes ou stances, selon le nombre de vers : le monostique qui n'engage à rien, le distique, rimé ou non, début d'un poème, le tercet, monorime ou non, le quatrain, roi des strophes etc.

J'illustre à présent ce propos en vous offrant quelques strophes.

Des précisions de départ :

- une strophe est dite "carrée" si le nombre de syllabes du vers vaut le nombre de vers : ex: un douzain d'alexandrins, un tercet sur trois syllabes, un septain de vers de mètre 7;
- dans une strophe, une rime finale peut être attendue ou non attendue :
  - \* attendue si, par exemple, elle n'est "sortie" qu'une fois et que la strophe se termine ou presque (avant-dernier vers) ;
  - \* non attendue si, "sortie" plus d'une fois, elle est équivalente à une autre rime pour terminer le poème ;
- rien n'empêche d'agencer plusieurs strophes de même schéma pour faire un "long" poème ( ex : 4 ou 5 strophes pour traiter un sujet) ;
- un tercet ABA peut être le premier d'une terza rima ;
- l'organisation d'une strophe est laissée au choix du poète, il n'y a pas de règle. A lui de sentir et d'équilibrer les effets :  
ex: pour un sixain ou sizain sur 3 rimes, AABCCB est un bon choix, mais AABBBCC est à bannir à moins que ce ne soit le début d'une pièce en vers, sur rimes plates dites aussi suivies ;
- pour un septain sur 3 rimes, mieux vaut pour l'oreille, ce me semble, le schéma ABABCCB que AABBBCCB.

Il y a tant d'arrangements arithmétiques pour la sensibilité du vers !!

1. ALCOOL

*“Avait-il dû mourir sur la route du rhum?  
Il avait tout vendu même le décorum. ”*

*Est-ce une strophe carrée ? Pourquoi ?*

2. SOLLICITUDE

*“Dans toute ma maison, en bonne cellérierie,  
Je voudrais ignorer les projets vaporeux.  
Du matin jusqu'au soir, en abeille cirière,  
Je soigne le couvent dont je suis soeur tourière.  
Auvent de par-delà, reste jardin pierreux.” (rime attendue: reu)*

3. TAPISSERIE

*“Au bout de la jetée, un décor auroral  
Et sous les pas de l'eau, le site rudéral,  
Au fil de l'horizon, pourpre cardinalice,  
Trame renouvelée en pleurs vers le nadir.  
Le soleil en amont, fait sable se candir,  
Séjour mis au travail de haute et basse lice. ” (rime attendue)*

4. LE CRABE (strophe carrée)

*“Que demandez-vous à l'hippocampe ?  
D'être lui, donc de se ressembler.  
Que veut-on de la fleur sur sa hampe ?  
Couleur, parfum, tout bien assemblé.  
Mais enfin qu'attendez-vous du crabe ?  
Qu'il vous chatouille en parlant arabe ?  
De côté qu'il aille, a-t-on pensé ?  
Qu'en assiette, il ne fasse pas ... carabe !  
Mais voici votre voeu ... distancé ! ” (rime attendue)*

*Emilie Dubrunquez (Cuesmes)*

Faites connaître ce bulletin à vos amis et connaissances. N'oubliez pas vos anciens collègues qui sont retraités ou qui partent à la retraite.

## TOUT SUR

### Tout sur les legs.

Après avoir traité des dons et donations dans le numéro précédent de ce bulletin, il s'indique de dire quelques mots des legs.

1. Le legs est une libéralité faite par testament au bénéfice d'une personne ou d'une association et prenant effet au décès du testateur. On appelle légataire le bénéficiaire d'un legs.

2. Le legs est qualifié par la loi sous trois définitions :

- a. le legs à titre particulier ;
- b. le legs à titre universel ;
- c. le legs universel.

3. Le legs à titre particulier. Il s'agit du legs d'un ou de plusieurs biens déterminés à une personne ou à une association.

Cette formule a la particularité d'offrir au bénéficiaire le droit d'obtenir ce qui lui est destiné sans participer aux frais funéraires et sans supporter les frais et dettes enregistrés au jour du décès du testateur. Le légataire doit toutefois payer les droits de succession sur ce qu'il reçoit.

4. Le legs à titre universel. Il s'agit du legs qui porte sur un ensemble de biens par exemple, une quote-part de l'ensemble de la succession ou la totalité des meubles ou des immeubles.

Le légataire à titre universel doit supporter les frais funéraires et les dettes et frais enregistrés au moment du décès du testateur au prorata de ce qu'il reçoit.

5. Le legs universel. Ce legs porte sur la totalité de la succession ou seulement sur la quote-part disponible lorsque le légataire universel est en concurrence avec des héritiers réservataires.

Chacun des légataires universels doit participer aux frais funéraires et à tous les frais et dettes enregistrés au jour du décès du testateur dans la proportion de ce qu'il reçoit.

6. Que peut-on léguer ? Toutes sortes de biens : une maison, un appartement, des actions, de l'argent liquide, le contenu d'un coffre, les bénéfices d'une assurance - vie, etc.

7. Comment léguer ? Par testament olographe ou authentifié devant notaire.

Voici quelques exemples de testament olographe.

Pour un legs à titre particulier.

*Je souigné(e) ..... domicilié(e) à ....., déclare léguer à M. X la somme déposée auprès de la banque Y.*

*Ecrit, daté et signé de ma main le .....*

Pour un legs à titre universel.

*Je souigné(e) ..... domicilié(e) à ....., déclare léguer à Mme X la totalité de mon mobilier.*

*Ecrit, daté et signé à ..... le .....*

Pour un legs universel.

a) Vous n'avez pas d'héritier réservataire .

*Je souigné(e) ..... domicilié(e) à ..... déclare instituer M. (nom, prénom, profession, domicile) légataire universel et lui lègue la pleine propriété de tous mes biens meubles et immeubles que je laisserai à mon décès.*

*Ecrit, daté et signé à ..... le .....*

b) Vous avez un ou plusieurs héritiers réservataires.

*Je souigné(e) ..... domicilié(e) à ..... déclare léguer à M. (nom, prénom, profession et domicile) la quotité disponible de ma succession.*

*Ecrit, daté et signé à ..... le .....*

Au cas où vous auriez déjà pris des dispositions antérieurement, il convient d'insérer dans le texte du testament la phrase suivante :

*Je révoque toutes mes dispositions antérieures.*

Si vous avez connaissance du décès d'un ancien membre du personnel des services et établissements d'enseignement de l'Etat en Communauté française et en Communauté germanophone, adressez les renseignements utiles (nom, prénom, date de naissance, ancienne fonction, date du décès, lieu des funérailles, etc) au président de l'association.

## POUR VOUS ET AVEC VOUS

Cette rubrique est consacrée aux activités mises sur pied à l'intention des retraités par l'association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire et par l'association pour l'encouragement à la solidarité entre actifs et retraités.

### **C'est le moment de se réabonner au bulletin.**

Le moment de se réabonner au bulletin pour l'année 2004 est arrivé.

Le montant de l'abonnement est fixé à cinq euros à verser au compte 000-1337646-16 de l'association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire à 1400 Nivelles. Pour votre facilité, un bulletin de versement est ci-annexé.

Le bulletin des retraités paraît trimestriellement. Il est envoyé, par la poste, à tous ceux et à toutes celles qui s'y abonnent.

Les abonnements sont annuels. Ils prennent cours à la date du versement et se terminent le 31 décembre.

Si vous êtes retraité(e), le versement de cinq euros vous procure également la qualité de membre de l'association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire pour 2004.

### **Le deuxième concours de poésie et de prose poétique.**

Le jury de ce concours était composé comme suit :

Présidente : Mme Christiane Philips  
Secrétaire : M. Henri Vets  
Membres : Mme Jeannine Bultiau  
              Mme Marcelle Héraly  
              Mme Anne-Marie Storm

Le jury a lu les 30 oeuvres présentées. Il en a sélectionné deux et a désigné les lauréats du concours.

Le premier prix a été attribué à Mme Jacqueline Thauvoye pour "Venise, toujours ...".

Le deuxième prix a été attribué à M. Paul Rousseau pour "Les murs".

## Le Quatrième concours de photographie.

Le jury de ce concours était composé comme suit :

Présidente : M. Fernand Marteau  
Secrétaire : M. Henri Vets  
Membres : Mme Christiane Burquin  
M. Henri Sciot

Le jury a examiné avec beaucoup d'attention les 24 photos présentées. Il a désigné les lauréats ci-après.

Le premier prix a été attribué à Mme Ginette Dumay. (fruit de symphonie et l'ensemble de son oeuvre).

Le deuxième prix a été attribué à M. Marcel Delvaux ("chorale quintet - les hirondelles")

### Des appartements au littoral.

Des appartements seront mis à la disposition des retraités de l'Etat (Education nationale, Communauté française, Communauté germanophone) en juin et septembre 2004. Eventuellement, en août 2004.

Ces appartements sont situés à la Panne, digue de mer ou à proximité de la digue.

Cette activité permet aux retraités de réserver un appartement sans devoir se déplacer, sans devoir remplir de formalités particulières, sans devoir verser de garantie. Elle leur permet également de réaliser une économie financière appréciable.

Il convient de rappeler que les modalités de paiement sont très simples : un acompte au moment où vous êtes informé(e) qu'un appartement vous est réservé et le solde après le séjour au littoral.

Précisons que les agences immobilières ont modifié les périodes de location des appartements. Sauf nouveau changement de leur part, les périodes de location en juin seraient fixées du samedi 29 mai au 12 juin et du 12 juin au 26 juin. En août, les périodes fixées du 31 juillet au 14 août et du 14 août au 28 août. En septembre, les périodes seraient fixées du 28 août au 11 septembre et du 11 septembre au 25 septembre.

Les réservations sont reçues dès à présent. Tous ceux et toutes celles qui désirent réserver un appartement sont invités à se faire connaître, le plus rapidement possible, à M. Roger Dubois, directeur général honoraire au Ministère de l'Education nationale, 16, rue de Nivelles à 6181 Gouy-lez-Piéton en précisant :

- a) leurs nom et prénom ;
- b) leur adresse complète et leur numéro de téléphone ;
- c) leur ancienne fonction ;
- d) les deux quinzaines qu'ils désirent, dans l'ordre de leur préférence ;
- e) le lieu préféré (digue de mer ou à proximité de celle-ci).

Les réservations sont enregistrées dans l'ordre de leur arrivée, la date de la poste faisant foi.

## L'assurance collective soins de santé. Actualisation des garanties principales.

A partir du 1 janvier 2004, certaines garanties sont améliorées. Les voici :

Garanties	Actuellement	À partir du 01-01-2004
Plafond général	24.789,35 €	déplafonnement
Frais non remboursables de matériel d'endoprothèse, de matériel à usage unique employé au cours d'une intervention chirurgicale et médicaments D	1.239,47 €	2.500 €
Traitement homéopathique, acupuncture, ostéopathie, chiropraxie, si pas d'intervention légale	pas couvert	50% des frais exposés
Frais de séjour d'un parent dans la chambre d'un enfant	12,39 € par nuit	25 € par nuit
Frais pré et post hospitalisation	1 mois/3 mois	2 mois/6 mois
Maladies graves	22 maladies couvertes	20 maladies couvertes
Frais de transport en cas de maladie grave	123,95 €	250 €
Hospitalisation suite à une affection psychique, psychiatrique ou mentale	12 mois maximum	24 mois maximum
Franchise	supprimée en chambre à deux lits ou chambre commune	pas de franchise en cas de maladie grave. Est appliquée une fois si plusieurs personnes de la même famille sont hospitalisées suite à un accident.

### **Assurance collective soins de santé. Montants des primes.**

A partir du 1 janvier 2004, les montants des primes annuelles, taxes comprises, sont fixés comme suit :

assurés de moins de 21 ans :	31,31 €
assurés entre 21 et 65 ans :	125,21 €
assurés entre 65 et 70 ans :	250,43 €
assurés de plus de 70 ans :	375,64 €

La S.M.A.P. donne les raisons des ces augmentations tarifaires :

- 1) les coûts en matière d'hospitalisation sont en constante augmentation ;
- 2) la quote-part des patients, après l'intervention légale, est de plus en plus élevée.

### **Assurance collective soins de santé. Adhésion des retraités.**

Les retraités de l'Education nationale, de la Communauté française et Communauté germanophone (administration, services et établissements) qui n'étaient pas affiliés à l'assurance collective soins de santé lorsqu'ils étaient à l'activité peuvent encore adhérer à cette assurance s'ils sont âgés de moins de 65 ans. Ils le peuvent grâce au contrat signé par l'association pour l'encouragement à la solidarité entre actifs et retraités.

Pour obtenir un formulaire d'adhésion, il suffit d'adresser une demande, accompagnée d'un timbre de 0,49 € à M. Roger Dubois, directeur général honoraire au ministère de l'Education nationale, 16, rue de Nivelles à 6181 Gouy-lez-Pièton. Il convient de préciser dans la demande :

1. nom et prénom ;
2. adresse complète ;
3. date de naissance ;
4. service ou établissement auquel on était affecté au moment de la mise à la retraite.

Si vous publiez un roman, un recueil de poésies, une monographie, etc, signalez-le à la rédaction de ce bulletin. Ajoutez quelques commentaires sur l'oeuvre publiée. Où se la procurer, le prix et autres renseignements utiles.

## IN MEMORIAM

- Le 9 mars 2003, est décédé André PARENT, né le 19 mars 1944, professeur honoraire à l'Athénée royal de Mouscron.
- Le 21 mars 2003, est décédé Guy FOX, instituteur primaire honoraire à l'Athénée royal d'Etterbeek.
- Le 24 mars 2003, est décédé Roger COLLE, né le 26 mars 1933, surveillant éducateur honoraire aux classes de forêt à Saint-Hubert.
- Le 10 mai 2003, est décédé Marcel CALTEUX, instituteur primaire honoraire à l'Athénée royal de Rixensart. Il était né le 26 janvier 1922.
- Le 12 juillet 2003, est décédé Roger DESTABELLE, né le 6 janvier 1929, secrétaire de direction honoraire à l'Athénée royal de Fleurus.
- Le 21 août 2003, est décédé Jules DEGROO, administrateur honoraire à l'Athénée royal de Peruwelz. Il était né le 3 mars 1923.
- Le 30 août 2003, est décédée Solange KAIN, né le 25 décembre 1931, régente technique honoraire.
- Le 2 septembre 2003, est décédé Jacques GRAFTIAUX, né le 22 mars 1931, surveillant éducateur interne à l'Athénée royal de St Hubert.
- Le 11 septembre 2003, est décédé Oscar BORGERS, né le 19 décembre 1912, inspecteur honoraire de l'enseignement secondaire et supérieur.
- Le 20 septembre 2003, est décédé René HECQ, né le 1 juillet 1922, professeur honoraire à l'Institut technique de l'Etat à Morlanwelz.
- Le 25 septembre 2003, est décédé Emile COLLARD, né le 17 avril 1928, directeur honoraire au ministère de l'Education nationale.
- Le 28 septembre 2003, est décédé Alexandre GERARD, né le 24 avril 1915, professeur honoraire à l'Institut technique de Court-Saint-Etienne. Ses funérailles ont eu lieu à Rèves le 1 octobre 2003.
- Le 15 octobre 2003, est décédée Simone DAVID, professeur honoraire à l'Université de l'Etat à Liège. Elle était âgée de 86 ans.
- Le 2 novembre 2003, est décédé Edouard BOURS, né le 15 avril 1921, professeur honoraire à l'Université de l'Etat à Liège.
- Le 17 novembre 2003, est décédé Amédée POLET, né le 2 février, professeur honoraire à l'Athénée royal d'Hannut.

Le président, le vice-président, la secrétaire, le trésorier et les membres du conseil d'administration de l'association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire prennent part au deuil des familles des disparus et présentent aux membres de celles-ci leurs sincères condoléances.

Cinq euros pour un an

# **POUR VOUS ABONNER**

au bulletin trimestriel de l'Association pour la promotion de la retraite  
active, fraternnelle et solidaire

## **LE BULLETIN**

## **DES**

## **RETRAITÉS**

il vous suffit de verser cinq euros au compte **000-1337646-16**

de l'association pour la promotion de la retraite active, fraternelle et solidaire

à 1400 Nivelles,

et vous recevrez les bulletins de l'année qui paraîtront à partir de la date de  
votre versement .

Responsable de la rédaction: M. Roger Dubois

Responsable de l'expédition : M. Henri Vets